



GUIDE - Capitaines de bâtiments de pêche

Je suis capitaine d'un bâtiment de pêche. Quelles exigences s'appliquent à ma situation?

↓ *Commencez ici. Répondre aux questions dans l'ordre, en suivant le chemin indiqué.*

1	Je suis capitaine d'un bateau d'une jauge brute (JB) de plus de 15 et d'une longueur hors-tout de plus de 12 mètres (39' 04'')	oui	Allez à la ligne 5
		non	Allez à la ligne 2
2	Je suis capitaine d'un bateau d'une JB de 15 ou plus mais d'une longueur hors-tout de moins de 12 mètres (39' 04'')	oui	Allez à la ligne 7
		non	Allez à la ligne 3
3	Je suis capitaine d'un bateau d'une JB de moins de 15 mais d'une LHT de 12 mètres (39' 04'') ou plus	oui	Allez à la ligne 7
		non	Allez à la ligne 4
4	Je suis capitaine d'un bateau d'une JB de moins de 15 et d'une longueur hors-tout de moins de 12 mètres (39' 04'')	oui	Allez à la ligne 16
		non	Allez au verso
5	J'ai été capitaine de bateau de pêche pendant au moins 12 mois avant le 1 ^{er} juillet 2007	oui	Allez à la ligne 6
		non	Allez à la ligne A
6	J'ai pêché comme capitaine pendant au moins 7 saisons avant le 1 ^{er} juillet 2007	oui	Allez à la ligne B
		non	Allez à la ligne C
7	J'ai été capitaine de bateau de pêche pendant au moins 12 mois avant le 1 ^{er} juillet 2007	oui	Allez à la ligne 8
		non	Allez à la ligne 12
8	J'ai pêché comme capitaine pendant au moins 7 saisons avant le 1 ^{er} juillet 2007	oui	Allez à la ligne 9
		non	Allez à la ligne 10
9	Je pêche à pas plus de 25 milles de la côte	oui	Allez à la ligne D
		non	Allez à la ligne B
10	Je pêche à pas plus de 2 milles de la côte	oui	Allez à la ligne E
		non	Allez à la ligne 11
11	Je pêche à pas plus de 25 milles de la côte	oui	Allez à la ligne F
		non	Allez à la ligne C
12	J'ai pêché comme capitaine pendant au moins 7 saisons avant le 1 ^{er} juillet 2007	oui	Allez à la ligne 13
		non	Allez à la ligne 14
13	Je pêche à pas plus de 25 milles de la côte	oui	Allez à la ligne G
		non	Allez à la ligne A
14	Je pêche à pas plus de 2 milles de la côte	oui	Allez à la ligne H
		non	Allez à la ligne 15
15	Je pêche à pas plus de 25 milles de la côte	oui	Allez à la ligne I
		non	Allez à la ligne A
16	Je pêche à pas plus de 25 milles de la côte	oui	Allez à la ligne 17
		non	Allez à la ligne A
17	J'ai travaillé à bord d'un bateau de pêche au moins 7 saisons avant le 1 ^{er} juillet 2007	oui	Allez à la ligne G
		non	Allez à la ligne 18
18	Je pêche à pas plus de 2 milles de la côte	oui	Allez à la ligne H
		non	Allez à la ligne I

A	Je dois obtenir un brevet de capitaine de bâtiment de pêche de quatrième classe	Voir les exigences pour obtenir ce brevet dans le tableau 1, colonne 1, du dépliant
B	Je dois obtenir un brevet de service de capitaine	Voir les exigences pour obtenir ce brevet dans le tableau 2, colonne 1, du dépliant
C	Je dois obtenir un brevet de service de capitaine <u>mais je devrai suivre certaines formations supplémentaires</u>	Voir les exigences pour obtenir ce brevet dans le tableau 2, colonne 1, du dépliant
D	1) Je peux obtenir un brevet de service de capitaine <u>OU</u>	Voir les exigences pour obtenir ce brevet dans le tableau 2, colonne 1, du dépliant
	2) Je peux me prévaloir de l' exemption et avoir une attestation de mon expérience comme capitaine	Voir les exigences pour se prévaloir de l'exemption dans le tableau 3, colonne 3, du dépliant
E	1) Je peux obtenir un brevet de service de capitaine <u>mais je devrai suivre certaines formations supplémentaires</u> <u>OU</u>	Voir les exigences pour obtenir ce brevet dans le tableau 2, colonne 1, du dépliant
	2) Je peux obtenir au minimum une carte de conducteur d'embarcations de plaisance	Voir les exigences pour obtenir la carte au tableau 3, colonne 2, du dépliant
F	1) Je peux obtenir un brevet de service de capitaine <u>mais je devrai suivre certaines formations supplémentaires</u> <u>OU</u>	Voir les exigences pour obtenir ce brevet dans le tableau 2, colonne 1, du dépliant
	2) Je peux obtenir un certificat de conducteur de petits bâtiments	Voir les exigences pour obtenir le certificat au tableau 3, colonne 1, du dépliant
G	Je suis exempté d'avoir un brevet ou une formation mais je dois avoir une attestation de mon expérience comme pêcheur	Voir les exigences pour se prévaloir de l'exemption dans le tableau 3, colonne 3, du dépliant
H	Je dois obtenir au minimum une carte de conducteur d'embarcations de plaisance	Voir les exigences pour obtenir la carte au tableau 3, colonne 2, du dépliant
I	Je dois obtenir un certificat de conducteur de petits bâtiments	Voir les exigences pour obtenir le certificat au tableau 3, colonne 1, du dépliant



GUIDE - **Officiers** de quart de bâtiments de pêche

Je tiens le quart d'un bâtiment de pêche. Quelles exigences s'appliquent à ma situation?

↓ **Commencez ici. Répondre aux questions dans l'ordre, en suivant le chemin indiqué.**

1	Il m'arrive de tenir le quart sur un bateau d'une jauge brute (JB) de plus de 15 et d'une longueur hors-tout de plus de 12 mètres (39' 04'')	oui	Allez à la ligne 5
		non	Allez à la ligne 2
2	Il m'arrive de tenir le quart d'un bateau d'une JB de 15 ou plus mais d'une longueur hors-tout de moins de 12 mètres (39' 04'')	oui	Allez à la ligne 7
		non	Allez à la ligne 3
3	Il m'arrive de tenir le quart d'un bateau d'une JB de moins de 15 mais d'une LHT de 12 mètres (39' 04'') ou plus	oui	Allez à la ligne 7
		non	Allez à la ligne 4
4	Il m'arrive de tenir le quart sur un bateau d'une JB de moins de 15 et d'une longueur hors-tout de moins de 12 mètres (39' 04'')	oui	Allez à la ligne 16
		non	Aucune exigence
5	J'ai fait des quarts de navigation sur un bateau de pêche pendant au moins 12 mois avant le 1 ^{er} juillet 2007	oui	Allez à la ligne 6
		non	Allez à la ligne A
6	J'ai fait des quarts de navigation sur un bateau de pêche pendant au moins 7 saisons avant le 1 ^{er} juillet 2007	oui	Allez à la ligne B
		non	Allez à la ligne C
7	J'ai fait des quarts de navigation sur un bateau de pêche pendant au moins 12 mois avant le 1 ^{er} juillet 2007	oui	Allez à la ligne 8
		non	Allez à la ligne 12
8	J'ai fait des quarts de navigation sur un bateau de pêche pendant au moins 7 saisons avant le 1 ^{er} juillet 2007	oui	Allez à la ligne 9
		non	Allez à la ligne 10
9	Je pêche à pas plus de 25 milles de la côte	oui	Allez à la ligne D
		non	Allez à la ligne B
10	Je pêche à pas plus de 2 milles de la côte	oui	Allez à la ligne E
		non	Allez à la ligne 11
11	Je pêche à pas plus de 25 milles de la côte	oui	Allez à la ligne F
		non	Allez à la ligne C
12	J'ai fait des quarts de navigation sur un bateau de pêche pendant au moins 7 saisons avant le 1 ^{er} juillet 2007	oui	Allez à la ligne 13
		non	Allez à la ligne 14
13	Je pêche à pas plus de 25 milles de la côte	oui	Allez à la ligne G
		non	Allez à la ligne A
14	Je pêche à pas plus de 2 milles de la côte	oui	Allez à la ligne H
		non	Allez à la ligne 15
15	Je pêche à pas plus de 25 milles de la côte	oui	Allez à la ligne I
		non	Allez à la ligne A
16	Je pêche à pas plus de 25 milles de la côte	oui	Allez à la ligne 17
		non	Allez à la ligne A
17	J'ai fait des quarts de navigation sur un bateau de pêche pendant au moins 7 saisons avant le 1 ^{er} juillet 2007	oui	Allez à la ligne G
		non	Allez à la ligne 18
18	Je pêche à pas plus de 2 milles de la côte	oui	Allez à la ligne H
		non	Allez à la ligne I

A	Je dois obtenir un brevet d'officier de quart d'un bâtiment de pêche d'une jauge brute d'au plus 150 et d'une longueur hors-tout de moins de 24 mètres	Voir les exigences pour obtenir ce brevet dans le tableau 1, colonne 2, du dépliant
B	Je dois obtenir un brevet de service d'officier de quart d'un bâtiment de pêche d'une jauge brute de moins de 100	Voir les exigences pour obtenir ce brevet dans le tableau 2, colonne 2, du dépliant
C	Je dois obtenir un brevet de service d'officier de quart d'un bâtiment de pêche d'une jauge brute de moins de 100 <u>mais</u> je devrai suivre certaines formations supplémentaires	Voir les exigences pour obtenir ce brevet dans le tableau 2, colonne 2, du dépliant
D	1) Je peux obtenir un brevet de service d'officier de quart d'un bâtiment de pêche d'une jauge brute de moins de 100 <u>OU</u>	Voir les exigences pour obtenir ce brevet dans le tableau 2, colonne 2, du dépliant
	2) Je peux me prévaloir de l' exemption et avoir une attestation de mon expérience comme personne en charge du quart	Voir les exigences pour se prévaloir de l'exemption dans le tableau 3, colonne 3, du dépliant
E	1) Je peux obtenir un brevet de service d'officier de quart d'un bâtiment de pêche d'une jauge brute de moins de 100 <u>mais</u> je devrai suivre certaines formations supplémentaires <u>OU</u>	Voir les exigences pour obtenir ce brevet dans le tableau 2, colonne 2, du dépliant
	2) Je peux obtenir une carte de conducteur d'embarcations de plaisance	Voir les exigences pour obtenir la carte au tableau 3, colonne 2, du dépliant
F	1) Je peux obtenir un brevet de service d'officier de quart d'un bâtiment de pêche d'une jauge brute de moins de 100 <u>mais</u> je devrai suivre certaines formations supplémentaires <u>OU</u>	Voir les exigences pour obtenir ce brevet dans le tableau 2, colonne 2, du dépliant
	2) Je peux obtenir au minimum un certificat de conducteur de petits bâtiments	Voir les exigences pour obtenir le certificat au tableau 3, colonne 1, du dépliant
G	Je suis exempté d'avoir un brevet ou une formation mais je dois avoir une attestation de mon expérience comme personne en charge du quart	Voir les exigences pour se prévaloir de l'exemption dans le tableau 3, colonne 3, du dépliant
H	Je dois obtenir au minimum une carte de conducteur d'embarcations de plaisance	Voir les exigences pour obtenir la carte au tableau 3, colonne 2, du dépliant
I	Je dois obtenir un certificat de conducteur de petits bâtiments	Voir les exigences pour obtenir le certificat au tableau 3, colonne 1, du dépliant